

Avis de santé publique

Rappel concernant la grippe aviaire

28 aout 2026

À l'échelle du Nunavut

Le ministère de la Santé tient à faire un rappel aux Nunavummiuts concernant la grippe aviaire. Bien qu'aucun cas n'ait été signalé récemment, les ministères de la Santé et de l'Environnement continueront de surveiller la situation.

L'influenza aviaire, ou « grippe aviaire », est une infection virale très contagieuse chez les oiseaux. Elle est présente tant chez la volaille que chez les oiseaux sauvages, notamment les rapaces, les mouettes, les goélands, les sternes, les échassiers, les canards, les oies et les cygnes. Certains signes peuvent indiquer la présence de la grippe aviaire chez un oiseau :

- nervosité;
- tremblements ou manque de coordination;
- gonflement autour de la tête, du cou et des yeux;
- diarrhée ou mort subite;
- présence de plusieurs oiseaux morts dans un même endroit.

Toutefois, le risque qu'une personne soit infectée par la grippe aviaire est considéré comme faible. Rien n'indique que le virus de la grippe aviaire peut se transmettre à l'humain par la consommation d'oiseaux ou d'œufs entièrement cuits. L'infection d'une personne par la grippe aviaire est généralement causée par un contact direct et prolongé avec des volailles infectées, vivantes ou mortes, ou avec un lieu contaminé.

Comme beaucoup de Nunavummiuts s'adonnent à la récolte des oiseaux sauvages et de leurs œufs, il est important de savoir quelles précautions prendre pour limiter la propagation des maladies et le risque d'exposition.

Les adeptes de la chasse et les autres personnes appelées à manipuler des oiseaux devraient, pour réduire le risque de maladie et de propagation du virus, suivre des mesures de sécurité alimentaire de base :

